

En créant en 2013 le Service public du numérique éducatif, la loi d'orientation pour la refondation de l'École plaçait l'usage du numérique au centre des pratiques pédagogiques. Depuis son usage s'est fortement développé et il devient incontournable quitte à même parfois devenir obligatoire. L'injonction à « rentrer dans le moule » numérique impose aux enseignant-es un type de pédagogie ce qui est une forme de remise en cause de la liberté pédagogique, principe que la CGT Éduc'action défend ardemment.

La CGT Éduc'action continue de dénoncer les pressions induites par le passage forcé au tout numérique.

! FORMATION ? DÉBROUILLEZ-VOUS !

La question de la formation des personnels aux usages et pratiques du numérique, tant d'un point de vue technique que pédagogique, est un problème central. Après une formation initiale réduite à la portion congrue, les enseignant-es se retrouvent trop souvent livrés à eux-mêmes pour se former et se repérer dans la jungle des pratiques à mettre en œuvre. Les formations des EAFC sont trop souvent purement institutionnelles et leur tenue pendant les temps de vacances ou les mercredis après-midi agissent comme des repoussoirs qui poussent à se former seul-es. Il ne reste alors aux personnels que les échanges entre pairs et des formations à distance type M@gistère, afin d'accéder à des modules pour consolider certains points qui les intéressent ... à condition d'accepter de se retrouver en tête-à-tête avec son écran, sur son temps libre !



! ÉVALUATIONS NATIONALES : OUTIL DE REPRODUCTION SOCIALE

En 6ème et en 4ème, les élèves doivent passer des évaluations nationales en mathématiques et en français. Ces évaluations « constituent des repères complémentaires pour mieux suivre et faire progresser chaque élève tout au long du collège », selon Éduscol. Si ces évaluations ne comptent pas dans la moyenne des élèves et n'ont pas d'incidence directe sur leur scolarité, c'est toutefois la première image qui sera donnée d'elles et eux, à leurs enseignant-es, à leurs parents, à elles et eux-mêmes.

On l'a bien vu pendant le COVID : **le rapport au numérique est un marqueur social et son utilisation dans l'évaluation tend à renforcer les inégalités et même à les creuser.**

Considérer qu'en début de 6ème, un·e élève est capable d'ouvrir un navigateur, se connecter avec un identifiant et un mot de passe complexe, maîtriser les outils nécessaires pour réaliser correctement et dans le temps imparti une évaluation (qui sert de base et de premier contact à sa scolarité dans le 2nd degré), c'est mépriser tou·tes les élèves – et ils·elles sont nombreux·ses – qui ne bénéficient d'aucun matériel numérique à la maison. Ceux et celles mêmes qui n'ont pas la culture du numérique éducatif, qui n'ont jamais été accompagnés-es dans cet apprentissage. Considérer le rapport au numérique



comme un prérequis en début de 6ème, c'est uniquement prendre en considération les élèves issu·es de classes sociales favorisées, et leur permettre comme toujours de continuer à se démarquer.

Ainsi, sur une évaluation de 50 minutes, certain-es élèves auront passé plus de 20 minutes à tâcher de se connecter, à tâtonner, à paniquer, à cliquer au mauvais endroit, à ne pas pouvoir revenir en arrière, à se confronter à l'image qui leur est renvoyée d'eux-mêmes : vous ne maîtrisez pas ces outils (entendre : « vous êtes pauvres, vous êtes nul·les »)!

La CGT Éduc'action réaffirme la suppression des évaluations nationales, quel que soit le support et la nécessité de réfléchir à d'autres façons d'évaluer (évaluation formative, auto-évaluation, évaluation par les pairs, commentaires oraux, réalisations concrètes). Les modalités d'évaluation doivent pouvoir s'harmoniser en concertation avec les équipes afin de permettre une meilleure compréhension.



DE L'ARGENT PUBLIC QUI SE DILUE DANS LA MATRICE



Dans le projet de loi de finances 2025, 63 milliards d'€ sont fléchés pour le MEN, dont 176 millions vers le numérique et les grands projets ; ces crédits proviennent de France 2030 : 54 milliards d'€ sur 5 ans.

France 2030 c'est le projet d'Emmanuel Macron, pour relancer les innovations dans les domaines de l'IA et de la cybersécurité. Nous avons du retard. Il faudrait concurrencer la Chine et les Etats Unis, fers de lance des nouvelles technologies depuis bien longtemps. Quelques miettes de France 2030 arrivent dans le budget de l'Éducation nationale. L'utilisation de ces miettes paraît bien opaque, mais quelques associations de l'Edtech se partagent le gâteau. Il s'agit de start-up, modèle cher à Macron. L'objectif ? Rendre nos élèves compétent-es dans les domaines de la lecture, des mathématiques, du codage... Malgré ces investissements, seul-es 8% des collègues trouvent un intérêt à certaines applications numériques dédiées spécifiquement EN. Tout comme l'on parle de savoirs fondamentaux, le numérique a aussi

ses fondamentaux que sont les logiciels de bureautique (tableur, traitement de texte...), de codage, dessin 3-D, création graphique, vidéo, web... qui nécessitent un réel apprentissage, des moyens humains, techniques, informatiques dédiés pour réduire une fracture numérique existante et croissante. Finalement, ces millions c'est, comme disait Dire Straits, « Money for nothing ».

Pour la CGT, comme pour l'Internationale de l'Éducation, l'utilisation croissante des technologies avancées dans l'éducation **risque de rendre les établissements publics d'enseignement dépendants des entreprises technologiques privées. Les enseignant-es doivent être impliqué-es de manière proactive dans le développement des technologies éducatives et leur évaluation** afin de s'assurer que ces outils sont valables d'un point de vue pédagogique

REVENDICATIONS POUR LE COLLÈGE

LA CGT ÉDUC'ACTION S'OPPOSE À CE QUE L'OUTIL NUMÉRIQUE SOIT UTILISÉ COMME MOYEN DE CONTRÔLE DES PERSONNELS ET D'ACCROISSEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL (COURS EN LIGNE, MESSAGERIE ENT, COMMUNICATION DES NOTES...).

du ministère d'une mise en place rapide. L'IA a certes un développement exponentiel, mais la façon dont elle révolutionne les usages mérite un temps de réflexion pour en appréhender toutes les facettes. De quoi parle-t-on ? De l'outil utilisé, ou de l'objet d'apprentissage ?

S'agissant de l'objet d'apprentissage, le texte précise qu'un-e enseignant-e ne pourra pas exiger l'utilisation de l'IA pour des devoirs maison. Dans le cadre de la classe, « un usage raisonné des services d'IA » serait autorisé à partir de la 5^e, pour respecter les recommandations scientifiques. Une réflexion est engagée pour l'inscription de l'enseignement de l'usage des IA dans les programmes. En attendant il



CADRE D'USAGE DE L'IA DANS L'ÉDUCATION

À l'initiative du ministère, les organisations syndicales et autres expert-es dans le secteur sont consulté-es pour la mise en place d'un cadre d'usage de l'IA en éducation. Il engloberait « à la fois les usages administratifs et les usages pédagogiques. » Le rythme très serré des consultations en dit beaucoup sur la volonté

s'agit de permettre aux élèves de mieux comprendre ces outils, et de développer leur esprit critique sur les résultats proposés.

IL EST HORS DE QUESTION DE TRANSIGER AVEC LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

S'agissant de l'outil, il est impératif que le changement majeur dans l'organisation du travail soit pris en compte et évalué régulièrement. Des services administratifs de plusieurs académies expérimentent déjà de nouvelles pratiques, nous en demandons le bilan. La CGT Éduc'action demande à ce que la Formation Spécialisée SSCT soit consultée. Et bien sûr il est hors de question de transiger avec la liberté pédagogique, l'utilisation des outils IA ne devra pas être imposée par l'établissement ou l'inspection. Quel que soit l'usage que nous en aurons, l'urgence est la formation et ces nouvelles pratiques exigent de pouvoir travailler en équipe, pas via une formation en ligne. Un autre point saillant est la protection des données des élèves et des personnels. Notre ministère, ou l'État, doit nous fournir une IA souveraine répondant à cette obligation. Telle qu'elle est déployée aujourd'hui, l'IA s'inscrit dans la continuité de notre mode de production capitaliste, alors qu'on devrait s'interroger sur une autre façon de travailler et d'enseigner. **Avec toujours la nécessité de conserver l'humain au cœur de nos métiers.**

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteducation